

Maître ARENA :

Mais en termes de **responsabilités et d'assurances**, pour l'instant c'est dix ans ; peut-être un jour en viendra-t-on à une responsabilité vingtennale, voire centennale, mais peu d'assureurs vont accepter cela. Donc, en fait, est-ce que le produit est au moins garanti dix ans ? Si votre produit est fabriqué exprès, pour les besoins d'une opération immobilière, pour prévoir ou assurer l'étanchéité du bâtiment, ce produit -parce que je comprends très bien l'inquiétude de l'entreprise qui va mettre en œuvre votre produit ; le premier que l'on ira rechercher, ce sera l'entreprise, en termes de responsabilités, s'il y a des problèmes ensuite d'étanchéité à l'air aux conduits du bâtiment-, vos produits normalement sont fabriqués pour une durée de vie au minimum de dix ans à compter de la réception ?